

19 janvier 2011

Déclaration préalable plénière mesures d'accompagnement Dans le cadre de la fermeture des STM

Monsieur Le Directeur,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la 3^{ème} fois en plénière spécifique aux mesures d'accompagnement qui seront octroyées aux agents impactés par la fermeture des STM Louvre et Boétie.

En lien avec les décisions prises lors du CHSCT extraordinaire du 17 janvier dernier, la CFDT réitère sa demande faite lors de déclarations préalables précédentes. A savoir, faire en sorte que le côté humain ne soit pas le grand oublié de ce dossier. Des mobilités forcées sont toujours vécues comme de véritables traumatismes. Il est donc important que nous soyons tous très vigilants quant au traitement des différents dossiers. Que l'implication de tous les acteurs soit accentuée sur l'écoute, l'échange d'information. En clair, que chaque agent ait un point régulier de sa situation, de sa recherche de poste. Tout cela sans aucune pression et en fonction de ses souhaits exprimés...

Revenons maintenant sur le dernier dossier préparatoire.

La CFDT prend acte que les curseurs ont quelque peu bougé par rapport à la plénière du 12 janvier 2011.

Nous notons que le côté dégressif a été diminué. Mais nous l'avions porté dans notre déclaration préalable précédente : « encore faut-il rallonger le calendrier et retravailler pour réduire, voire annuler le principe de dégressivité. Nous avions la naïveté de croire que c'était la deuxième solution qui aurait été adoptée.

Sur les sommes proposées, nous notons avec satisfaction que vous avez dissocié la prime de réorientation vers une autre PIC, de la prime accordée vers des métiers de guichetiers, colis ou PDC et l'avez portée à 4000€.

En revanche, nous déplorons que les sommes les plus élevées soient encore une fois pour des réorientations vers des métiers de facteurs ou collecteurs. Vous le savez, la moyenne d'âge des agents des STM tourne majoritairement autour des 40/50 ans. Rare seront ceux qui souhaiteront postuler sur ce type de métiers.

Sur les propositions de mesures exceptionnelles. La CFDT note l'engagement fort de la PIC que les futurs volontaires pour intégrer un poste « d'agent de production en PDC » seront garantis de ne pas sortir en distribution. Ni sur les OO, ni sur les OS.

En revanche, et nous continuerons à le demander que ça plaise ou non, nous exigeons le même niveau d'engagement de la part des patrons de PDC. Qu'ils s'engagent oralement et par écrit.

Dans cette nouvelle version, les propositions « d'agent de production en PDC » sont ouvertes à tous les agents des STM Louvre et Boétie. Les agents de 55 ans et plus sont garantis s'ils le souhaitent, d'avoir eux aussi un de ces postes. Mais comment ferez-vous pour les répartir si la demande est plus importante que l'offre ?

La CFDT demande que les postes « d'agent de production en PDC » soient ouverts à l'ensemble de la population des STM. Mais que les affectations s'effectuent de la manière suivante :

- Priorité 1 : les agents de 55 ans et plus
- Priorité 2 : les agents de 50 à 55 ans
- Priorité 3 : les agents des autres tranches d'âge.

2 dernières remarques...

Nous notons à notre grande satisfaction qu'il n'y aura pas de régime supplémentaire mis en place sur la PIC de Gonesse. En revanche, nous déplorons que les agents de 55 ans et plus, volontaires pour intégrer Gonesse n'aient plus accès aux cadencements de repos de la 21h25 et n'aient plus de pauses adaptées.

Nous réitérons notre demande de maintien d'une petite équipe de nuit sur le site de la Boétie.